



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le **30/04/2026**
ID : 057-245700695-20260415-D2026_52BIS-AR

DECISION 2026-52 bis

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'attestation de dérogation aux seuils internes de la CCCE en date du 15 avril 2026.

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la compétence de la CCCE en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Risques d'Inondation,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Le marché de services « mission d'études géotechnique G2AVP-PRO et environnementales » est conclu avec l'entreprise FONDASOL à 84140 AVIGNON pour un montant de 36 175, 00 € HT, soit un total de 43 410,00 € T.T.C..

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 avril 2026

Le Président

Roland BALCERZAK

